Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_137-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_137

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Commande publique - transport pour les Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

La vice-présidente en charge du dossier informe le conseil communautaire que, dans le cadre des ALSH, de l'Oust à Brocéliande communauté organise des sorties par ALSH/Tickets Loisirs à chaque vacances, des séjours enfants et des circuits « Tibus » desservant les communes de l'intercommunalité vers les Tickets Loisirs. Le précédent marché référencé M2205 arrive a échéance en avril 2026.

Elle présente le cahier des charges référencé M2608 et précise qu'avec une estimation maximum de 480 000,00€HT, il y a donc lieu de lancer une consultation des entreprises selon les modalités suivantes :

• consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis ;

• marché d'une durée initiale de la date de réception du 1er bon de commande au 31 décembre 2027 reconductible de manière tacite 2 (deux) fois 1 (un) an.

- Allotissement et attribution en marchés séparés :
  - lot 1 : Transport ALSH
    - Montant maximum période initiale : 120 000,00€ HT
    - Montant annuel périodes de reconduction : 60 000,00€ HT
  - lot 2 : Transport Tibus
    - Montant maximum période initiale : 120 000,00€ HT
    - Montant annuel périodes de reconduction : 60 000,00€ HT

- Les critères d'attribution sont les suivants :

  - Prix des prestations : 50 points

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_137-DE

offre la moins-disante / offre considérée * 50 points

- Capacité de l'entreprise à garantir la continuité du service et à assurer la qualité de service : 35 points :
  - Moyens humains et matériels (personnels d'exploitation, conducteurs de réserve,véhicules de réserve, astreinte) visant à assurer la continuité du services : 15 points
  - Procédures mises en place dans l'entreprise en matière de sécurité, de gestion des aléas (incidents, accidents, intempéries, indiscipline…), maintenance, d'utilisation des outils numériques et de suivi de l'activité : 10 points
  - Pertinence du plan de formation (interne/externe) du personnel au regard des exigences d'OBC sur le service attendu hors formations obligatoires (FIMO, FCO, Ecoconduite…) : 10 points

- Performance environnementale et approches sociétales de l'entreprise : 15 points :
  - Performance environnementale du parc dépassant l'engagement de réduction des gaz à effet de serre (GES) à hauteur de -50% : 5 points
  - Autres propositions environnementales : 5 points
  - Politique de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE, qualité de vie au travail) : 5 points

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant, de procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus
- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite des crédits inscrits au budget
- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

